

AVIS DES SOCIÉTÉS

DÉMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HEALTH TECH FUND

Fonds d'amorçage

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Agrément du CMF N° 89-2021 du 03 décembre 2021
Visa du CMF N° 22-1070 du 31 janvier 2022

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds d'amorçage « **HEALTH TECH FUND** » aura lieu à partir du **02 février 2022**.

« **HEALTH TECH FUND** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	HEALTH TECH FUND
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'Amorçage
Durée :	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°22-1070 du 31 janvier 2022
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants spécialisés dans le secteur de la technologie de la santé en Tunisie et prioritairement au gouvernorat de Sfax, les zones limitrophes et le Sud Tunisien.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Montant du fonds :	20 000 000 dinars divisé en 200 000 parts de 100 dinars chacune.
Date d'agrément :	03 décembre 2021
Promoteurs :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa (UGFS-NA) et la Société Tunisienne de Banque (STB)
Gestionnaire :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa
Dépositaire :	La Société Tunisienne de Banque
Distributeur :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa

Pour plus d'informations sur le fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 31 janvier 2022, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.